

J'AGIS, JE M'ENGAGE, JE ME SYNDIQUE



*Nous sommes un syndicat qui regroupe
tous les personnels de l'Éducation Nationale*

Qui sait qu'au-delà du "dialogue social" c'est avec le rapport de force à construire avec les personnels que nous défendrons nos conquises sociales, nos conditions de travail et de vie.

Qui est attaché à la protection et à la défense des personnels et qui agit pour de nouvelles conquêtes sociales, pour une société démocratique, libérée de toutes formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie, le sexisme et toutes les formes d'exclusion.

NOS PRINCIPES

**Le contrôle démocratique du syndicat par les syndiqués : élaboration collective des revendications et des modalités de la lutte, consultation régulière des syndiqué-e-s, respect des mandats...*

Le choix clair et assumé d'un syndicalisme de classe et de transformation sociale

**Le respect des valeurs d'engagement et de probité par les dirigeants, les élus en comité technique (académique et départemental), en CHSCT et les commissaires paritaires élus au service des salarié-e-s.*

**LA CGT VOUS
SA FORCE C'EST VOUS
SYNDIQUEZ-VOUS!**

La CGT invite chacune et chacun de ses syndiqué-e-s à prendre sa place dans l'action et l'activité syndicales, à s'y investir, à s'y épanouir selon ses souhaits et ses possibilités. Car la CGT, ce n'est pas "les autres", qu'ils soient responsables ou délégué-e-s, élu-e-s ou mandaté-e-s :

La vraie force de la CGT, c'est l'action conjuguée et cohérente de ses 700 000 adhérents pour améliorer la situation de toutes et tous.



BULLETIN DE SYNDICALISATION 2020/2021

Les cotisations des adhérents
sont la seule ressource
financière du syndicat.
**Adhérer est le premier
acte militant!**

Extraits du document d'orientation du 4e congrès de l'UNSEN-CGT

« Pour mettre en œuvre les orientations décidées par le syndicat, l'implication des syndiqué-e-s est essentielle mais cela ne peut se faire sans moyens financiers ».

« Les ressources de l'organisation proviennent essentiellement des cotisations des adhérents ».

« Elles assurent ainsi l'indépendance et l'efficacité du syndicat ».

« Les cotisations perçues sont un élément de la vie démocratique du syndicat »

NOM : **PRENOM :**

Nom de jeune fille : Date de naissance :/..../.....

Adresse (Domicile) :

Code postal : Commune :

Téléphone portable : Adresse mail :

Ecole/Etablissement: Commune:.....

Poste: Stagiaire : OUI NON

Corps : Grade : Echelon ou Indice :

Discipline :

Date d'entrée dans l'éducation nationale :

Si vous travaillez-vous à temps partiel quelle est votre quotité ? (si vous êtes à temps partiel votre cotisation est calculée au prorata de votre temps de service)

POUR PAYER VOTRE COTISATION PAR PRELEVEMENT SEPA, merci de :

- 1 - Remplir soigneusement le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous.
- 2 - Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB)
- 3 - Remplir le bulletin d'adhésion.
- 4 - CONFIER CE BULLETIN ET VOTRE RIB A UN REPRESENTANT CGT DE VOTRE ECOLE/ETABLISSEMENT OU L'ADRESSER A NOTRE TRESORIERE :

Corinne PERRIER
Les Jonquas, Ancien chemin de Barjols, 83149 BRAS

Vous pouvez également régler votre cotisation annuelle par chèque (dans la limite de 6)

MANDAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL SEPA	
Titulaire du compte	
Nom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	
Coordonnées IBAN : _____	
Code international d'identification de votre banque (BIC) : _____	
Nom du créancier : CGT Educ'action	
Type de paiement : récurrent mensuel	Montant : _____ € (voir barème)
Date : __ / __ / ____	Lieu : _____
Signature : <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> </div>	
CADRE RESERVE A LA TRESORERIE DU SYNDICAT	
Référence Unique de Mandat (RUM)	
24 _____	
Date de rentrée en trésorerie : __ / __ / ____	
ICS : FR24 222 143 332	

Mentions légales

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SDEN CGT VAR R CAILLAT R à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SDEN CGT VAR R CAILLAT R. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Certifié, CPE, PE, P.EPS, PLP, PsyEN		
Echelon	Cotisation mensuelle	Cout réel après déduction fiscale
1	14,46	4,92
2	16,38	5,57
3	16,64	5,66
4	17,13	5,82
5	17,69	6,01
6	18,29	6,22
7	19,31	6,57
8	20,73	7,05
9	21,97	7,47
10	23,44	7,97
11	25,09	8,53
HC1	21,97	7,47
HC2	23,25	7,91
HC3	24,9	8,47
HC4	26,67	9,07
HC5	28,47	9,68
HC6	30,08	10,23

AGREGÉ		
Echelon	Cotisation mensuelle	Cout réel après déduction fiscale
1	16,91	5,75
2	18,52	6,30
3	19,08	6,49
4	20,17	6,86
5	21,56	7,33
6	23,02	7,83
7	24,56	8,35
8	26,48	9,00
9	29,3	9,96
10	29,86	10,15
11	30,99	10,54
HC1	28,24	9,60
HC2	29,86	10,15
HC3	30,99	10,54
HC4	33,24	11,30
HC5	34,55	11,75
HC6	36,32	12,35

INSTITUTEUR		
Echelon	Cotisation mensuelle	Cout réel après déduction fiscale
9	17,05	5,80
10	18,37	6,25
11	19,83	6,74

STAGIAIRE	7	2,38
ETUDIANT	20€ par an	6,8

AESH - EVS	4 € par mois	1,36
AE - AED		

CONTRACTUELS
1% du salaire net hors primes. Calcul :
Indice multiplié par 0,03

MONTANT COTISATIONS 2020